

*Chères Igonaises, chers Igonais,*

*C'est l'été, celui-ci est annoncé terriblement chaud, espérons qu'il sera calme dans les esprits.*

*Une fois n'est pas coutume, nous allons dans cette introduction vous annoncer la principale décision prise par la municipalité pour cette fin d'année 2025: nous allons reconstruire le pont de l'Ouzom.*

*Deux options s'offraient à nous, soit acquérir pour 195 000 € le pont de secours auprès du CEREMA avec obligation d'entretien régulier coûteux, soit repartir sur un projet de reconstruction de pont définitif en allant chercher de nouvelles aides auprès de l'Etat. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques afin de ne pas laisser « un caillou » dans la chaussure des générations futures et afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions déjà accordées plaidait pour cette seconde option. Nous avons été convaincus aussi que cela était la bonne décision, c'est pourquoi nous avons monté un dossier de demande de subvention pour la reconstruction du pont auprès du Programme National Ponts du CEREMA. Suite à notre dépôt de dossier nous avons sollicité le soutien des plus hautes instances de l'Etat, notamment de notre Premier Ministre. Nous avons eu le bonheur de recevoir la décision d'octroi d'une subvention de 635 889 € le 20 mai 2025 pour la reconstruction du Pont. Cette subvention s'ajoute aux 198 538 € restant à débloquer de celles précédemment accordées. Le projet prévisionnel du pont avant appel d'offres est estimé à 1 059 814 € HT.*

*Nous remercions très sincèrement tous ceux qui nous ont aidés sur ce dossier et en premier lieu notre Premier Ministre Béarnais qui a fortement soutenu notre demande.*

*D'autre part, en tant que Maire de notre village, je souhaite être transparent et honnête avec vous. Ainsi, touché par la maladie, je vais être indisponible dans ma fonction pendant quelques semaines. Cependant, j'ai toute confiance en mes adjoints et mon équipe municipale et dans les agents communaux pour continuer à faire avancer les dossiers et gérer notre beau village. Sachez également que j'ai la volonté de me battre et que je vais gagner ce combat pour vous retrouver au plus vite.*

Le Maire  
Marc LABAT.

### Travaux 2<sup>er</sup> trimestre



#### *Réfection du mur de la statue de la vierge.*

La réfection du mur dit "de la statue de la vierge" a été effectuée en avril.

Il est situé au bas de la côte de la Monjoie et délimite le jardin partagé de Tout se Sème.

Ce vieux mur était empli de lierre et s'effondrait. Il a été rénové dans les règles de l'art.

La protection de ce petit patrimoine typique est important pour nos villages et nous nous devons de le conserver.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



## Aménagement Parc Jean de La Fontaine



Le 18 avril sous un beau ciel bleu s'est déroulée l'inauguration du Parc Jean de La Fontaine, situé rue du Martinet.

C'est le nom de cet illustre fabuliste qu'ont choisi les enfants du cours moyen de l'école Arc en Ciel.

Beaucoup de parents et d'Igonais sont venus pour les écouter déclamer deux fables du célèbre auteur.

Les enfants vont continuer à aménager et faire vivre ce parc au cœur du village. La soirée s'est achevée dans la convivialité par un



buffet préparé par les membres du Conseil Municipal. Philippe a de son côté disposé des jardinières géraniums sur la barrière. Il en a fait de même sur la barrière derrière l'église.

## Traitement des eaux pluviales



Avec les forts épisodes orageux et pluvieux que nous connaissons en ce début d'année 2025, le traitement et l'écoulement des eaux pluviales sont des enjeux importants pour les communes du Pays de Nay. Depuis le 1er janvier 2018, les communes du Pays de Nay ont transféré la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales



Urbaines) à la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN). Un schéma directeur des eaux pluviales a été réalisé en 2017 par la collectivité. Ainsi, dans le cadre de l'exercice de sa compétence, la CCPN vient en aide aux communes dans le traitement des eaux pluviales.

Une convention a été signée entre la CCPN et la commune d'Igon pour traiter les eaux pluviales dans différents secteurs du village, notamment dans la rue des Pyrénées, la rue du Général de Gaulle, la rue de la chânaie et dans l'Espace de la chânaie.

Ce conventionnement a permis un traitement rapide et efficace de plusieurs points sensibles sur le territoire de la commune d'Igon, notamment avec la création d'un bassin d'infiltration dans la prairie De Watrigant. Celui-ci permet de récupérer les eaux pluviales de la rue des Pyrénées et de la rue du Général de Gaulle tout en permettant aux maisons voisines et futures constructions de verser leurs eaux pluviales dans ce bassin.

La réfection de 3 parkings, avec le procédé Evergreen, permet l'infiltration naturelles des eaux pluviales dans le sous-sol : un dans la descente de la rue des Pyrénées, un autre plus petit dans la rue de la chânaie et enfin un grand devant la salle Louis Duger. L'avantage de ces types d'ouvrages est triple : augmenter le potentiel de parking de la commune, désimperméabiliser et recharger la nappe phréatique.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.



A noter également que les puisards existants ont été doublés et recalibrés rue de la chânaie pour absorber les eaux pluviales du chemin Hourtina et de la toiture de la salle Louis Duger.

Le montant de ces travaux réalisés en collaboration par la CCPN et la commune d'Igon et confiés à l'entreprise Lapédagne est de 65 622.16 € TTC. Une subvention de 27343.57 € a été accordée par l'Agence de l'eau Adour Garonne pour ces travaux.

La CCPN a pris en charge 13 191.59 € plus le traitement de la TVA soit 10 937.03 €, la commune d'Igon a pris en charge le solde, soit 14 150.98 €.

Ce conventionnement et ces travaux sont un bon exemple de l'aide que peut apporter la communauté de communes aux communes, notamment pour le traitement des eaux pluviales. Au-delà de l'aspect financier, la commune d'Igon a également bénéficié de l'ingénierie prise en charge par la CCPN par l'intermédiaire notamment de Marc Bankutti responsable des eaux pluviales à la CCPN et qui a suivi le chantier de bout en bout, des demandes de subventions à la livraison des travaux.

La commune d'Igon remercie la Communauté de Communes du Pays de Nay pour la réalisation de ces travaux forts utiles pour le traitement des eaux pluviales et la sécurité sur l'espace public.

### Autres travaux :

- La troisième tranche d'enfouissement des réseaux de la rue des Pyrénées se poursuit. Des sens de circulation sont mis en place, merci de les respecter pour la sécurité de tous. Courant du mois de juillet, après tassement des tranchées, un revêtement sera réalisé, puis des nouveaux candélabres leds seront mis en place et les anciens réseaux aériens déposés.
- Pendant l'été l'entreprise Lapedagne réalisera la réfection en enrobé de la rue de la Monjoie, de l'angle du château au lavoir avec mise en place de deux dos d'âne pour couper la vitesse souvent trop excessive dans ce secteur.
- D'autre part, durant l'été également l'entreprise Loustau procédera à la mise en place d'emplois sur des parties de chaussées dégradées de la voirie communale.
- Enfin, il est prévu également de réaliser des marquages au sol pour limiter la vitesse des véhicules.

### Plantation d'arbres : Je plante mon arbre.



Courant avril, le Conseil Municipal des Enfants nous avait conviés à planter notre arbre.

Malgré la pluie, plusieurs Igonaises et Igonais étaient là pour participer à cette activité. La plupart avec un arbre qu'ils ont offert à la commune. Environ 30 arbres ont été plantés dans différents endroits du village. Un grand merci à l'entreprise Loustau pour son aide logistique dans la préparation de cette journée. Félicitations aux enfants pour cette initiative, en espérant que cette première édition de « je plante mon arbre » en appellera beaucoup d'autres. Merci à tous pour votre présence.

5

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



## Election du nouveau CME



L'élection du Conseil Municipal des Enfants s'est déroulée le 23 mai. Leur première séance du Conseil s'est tenue quelques jours après. Sacha Coustarot a été élu petit Maire par le CME, Sixtine Montauban première adjointe et Yuna Guillerm deuxième adjointe. Les petits Conseillers sont Maxine Guénaicheau, Naël Viot-Gaudicheau, Elsy Romain, Lilian Dupouy, Hugo Cazanave, Simon Berthelot. Soit 5 garçons et 4 filles. Merci à tous ces jeunes citoyens pour leur engagement, mais aussi à leurs parents pour les accompagner, les soutenir et les motiver dans leur démarche. Tout cela est réconfortant et nous comptons sur leur dynamisme et leur créativité au service de notre village.

Nous adressons également nos remerciements pour leur travail durant 2 ans à l'ancien CME et son petit Maire Thibault Sanchou.

Sacha, nous attendons beaucoup de ton équipe, vous allez pouvoir mettre en place vos projets durant les deux prochaines années.

## Agenda

Date et heure	Evènement	Lieu	Organisateurs
Judi 17 Juillet 13h50	Caravane Tour de France	Voie rapide - route d'Ossau	A.S.O
Vendredi 18 Juillet 18h30	Oppidum Trail	Espace de la Chenaie	A.F.I.
Samedi 19 Juillet 10h45	Caravane Tour de France	Voie rapide	A.S.O
Samedi 19 Juillet à partir de 14 h	Après-midi ludique avec jeux champêtres pour adultes et enfants suivis d'un goûter	Espace de la Chenaie	A.F.I.
Samedi 19 Juillet 19h	Repas des Fêtes et feu d'artifice	Salle Louis Duger	A.F.I et Municipalité
Dimanche 20 Juillet 10h30	Messe Eglise Saint Vincent suivie cérémonie Monument aux morts	Place Saint Vincent	A.F.I et Municipalité
Dimanche 20 Juillet 12h30	Apéritif offert par l'A.F.I.	Espace de la Chenaie	A.F.I
Dimanche 7 Septembre	Journée américaine	Espace de la Chenaie	PWWR
Vendredi 12 septembre 19h	Réception des nouveaux diplômés	Maison pour Tous	Municipalité
Dimanche 21 Septembre 18h	Documentaire « Une autre voie »	Médiathèque Nay	PWWR

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05 59 61 23 75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.



## Informations citoyennes



La période estivale est toujours délicate en termes d'incivilités du fait d'un nombre important de personnes fréquentant les bords de cours d'eau et les espaces verts de notre village. Nous vous rappelons, que certaines zones très fréquentées par les « baigneurs » sont des propriétés privées. La Commune est obligée de traiter l'inaction des propriétaires.. C'est le cas notamment, du lieu dit « la digue de la prise et au niveau du canal de la centrale hydro électrique ». La baignade dans ces lieux est bien sûr interdite, dangereuse et bien sûr non surveillée. De même les feux par risques d'incendie généralisé sont interdits. D'autre part, ces endroits sont colonisés par de nombreuses espèces protégées, notamment des vipères. De plus, il est inadmissible que les personnes fréquentant ces lieux, buvant et pique-niquant sur place laissent la plupart du temps leurs déchets au bord de l'eau ou sur les parkings d'accès (sachant que de nombreuses poubelles sont à disposition). Nous comprenons que lorsqu'il fait 40 degrés les personnes ont envie de se rafraîchir et de rafraîchir leurs enfants ou leurs animaux, mais qu'elles aient la décence de respecter les lieux, la flore et la faune environnante. L'Equipe Municipale et les Agents Techniques aidés de quelques citoyens responsables, que nous remercions, qui nettoient les lieux.

Ainsi, par délibération du Conseil Municipal du 20 Juin 2026, il a été décidé la création à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique représentant 20 heures de travail par semaine en moyenne.

Cet emploi, est destiné sous l'autorité du Maire, à assurer la gestion des incivilités, à lutter contre les dépôts sauvages, les infractions au Code de la route, sur le territoire de la Commune d'Igon.

Un citoyen, présentant toutes les compétences de par son expérience professionnelle a accepté notre proposition de poste et assurera au quotidien, du mieux possible, en collaboration avec l'Equipe Municipale le maintien du calme et du bien-vivre dans notre village.

## Annonces Manifestations/ Communications Associations

### Le Tour de France passe deux fois à Igon en Juillet 2025

Le jeudi 17 Juillet étape « AUCH – HAUTACAM », l'étape passera par la voie rapide pour prendre ensuite la direction d'Asson par la route d'Ossau. Le passage de la caravane est prévu à 13 h 53.

Lors de cette journée, la Station de la Plaine ouvrira une « FAN ZONE » grâce à leur partenaire avec des animations notamment une distribution de goodies et un photobooth digital et la vente de sandwiches. Vous trouverez ce qu'il faut pour vous désaltérer à la boutique

Le samedi 19 juillet, étape « PAU – BAGNERES DE LUCHON », l'étape passera également par la voie rapide et continuera son chemin en direction de Lourdes. Le passage de la Caravane est prévu à 10 h 45.

Pour cette journée les jeunes agriculteurs vous proposeront des grillades et autres produits de leurs exploitations et feront également une animation qui sera visible par l'hélicoptère de la course.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Nous vous invitons à être très prudents lors du passage de la caravane et des coureurs, soyez vigilants avec les enfants et merci de tenir vos animaux en laisse.

La circulation sera interdite sur le parcours deux heures avant le passage de la Caravane.

Pour votre sécurité de nombreux gendarmes seront présents tout au long de la route pour votre sécurité et celle des coureurs.

## Association Festive Igonaise



L'association Festive Igonaise organise ses fêtes d'été le 18/19 et 20 juillet 2025.

Elles débutent le vendredi à 20 h 00 par un trail et une marche. (Informations et réservations sur Pyrénées Chrono ou sur place le vendredi dès 18 h 30).

Le samedi après-midi sera consacrée aux jeux champêtres ouverts aux enfants et aux adultes.

Samedi soir, la soirée démarre à 19 h par un apéritif animé par le chanteur Philippe Dounies.

Un repas sur inscription (06 51 07 88 54) ou bien à la mairie est proposé avec 3 menus aux choix. (produits locaux)

Menu 1 (16 €) : Melon- jambon – pièce du boucher- frites – fromage – dessert

Menu 2 (12 €) : Melon- jambon – chipo- frites – fromage – dessert

Menu 3 (6 €) : chipo – frites – glace- boisson

Le podium Epsilon démarre sa prestation musicale dès 22 h 00 et le feu d'artifice est prévu à 23 h 00 (offert par la mairie)

Dimanche 20 juillet, la messe sera célébrée à 10h30 en l'église d'Igon suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Les fêtes se clôturent par un apéritif offert par l'association Festive Igonaise à la salle des fêtes.

*Présence de manèges tout le long du week-end.*

### Le Trait d'Union

Le club des aînés " Trait d'Union " est ouvert chaque 1er et 3eme jeudi du mois pour jouer, prendre un café ou tout simplement partager un petit moment convivial.

Le club organise une sortie à Nérac au fil de l'eau et une visite des jardins de Latour Marliac et ses nénuphars.

Dans le courant du mois d'octobre, un repas couscous sera organisé.

Chaque lundi après-midi, un groupe de marcheurs se retrouve à 14 h à la salle des fêtes.

Pour tous renseignements contacter Michel CARRERE au 06 99 41 83 54

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Tout se Sème.



NIDS DE FRELONS  
ASIATIQUES

L'association Tout se Sème gère un jardin partagé au bas de la côte de la Monjoie. C'est aussi un lieu de partage, de création et de convivialité où se retrouvent les personnes qui souhaitent échanger et partager. Les membres de l'association se réunissent tous les dimanches matin sur les lieux.

L'association gère également le piégeage des frelons asiatiques sur le territoire de la commune.

Si vous êtes intéressés merci de contacter directement par téléphone, François au 06 75 84 91 84 ou Johanna au 06 01 73 12 78.

## *La Pyrenean Wildest Western Riders*

Week-end découverte autour du Horsemanship – 20 & 21 septembre

L'association Pyrenean Wildest Western Riders vous invite les 20/21 septembre à un week-end dédié au Horsemanship, une approche du cheval fondée sur la relation, l'écoute et le respect mutuel.

Le public pourra assister librement aux séances du stage, poser des questions et s'immerger dans cet univers passionnant.

Dimanche 21 septembre à 18h, au cinéma du Pays de Nay, ne manquez pas la projection du film « **Un pas de côté** » en partenariat avec notre association.

Ce documentaire émouvant et poétique nous plonge dans le quotidien de Christophe Arnaud, un homme de chevaux qui a choisi de sortir des schémas traditionnels pour tisser un lien plus juste, plus vrai avec le cheval. Entre doutes, silences, apprentissages et grands espaces, le film nous invite à ralentir, à observer, à ressentir... et à remettre en question nos certitudes.

La projection sera suivie d'un échange unique avec le réalisateur et Christophe Arnaud, qui partageront leur vision du cheval, du vivant, et de cette « autre voie » qui commence... par un pas de côté.

Un rendez-vous inspirant, accessible à tous – cavaliers, curieux, passionnés ou simples amoureux du vivant.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.**

Ne pas jeter sur la voie publique.



## Nouveau service à Igon.

Pour le côté pratique et la proximité vous trouverez à la Station de la Plaine un locker Pickup votre service.



## Citoyenneté / Vivre ensemble

*Nous rappelons une nouvelle fois quelques règles de citoyenneté et de respect afin que nous puissions vivre tranquilles et sereins dans notre village. Nous allons rentrer sensiblement dans les détails afin d'être plus efficaces dans la lutte contre toutes les incivilités.*

- Incivilité est un mot bien léger pour parler des 3 vols de câbles de l'éclairage public que nous avons subis en 9 mois. Ces délits sont une calamité pour les communes de la plaine de Nay, en effet la plupart des villages sont touchés, certains pour la cinquième fois. Cela impactera bien sûr pour notre commune le budget de fonctionnement.
- Depuis ce 1<sup>er</sup> juillet a été voté la loi anti-tabac : "Là où il y a des enfants, le tabac doit disparaître". À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, vous ne pourrez plus fumer dans les **jardins publics**, les **plages** et les **parcs** des communes françaises, ni devant les **établissements recevant des mineurs** ; école, collège. Nous veillerons à faire appliquer cette loi à Igon.
- L'entretien et la propreté du village sont des objectifs prioritaires de notre commune. Même si les choses se sont améliorées, nous ramassons encore trop souvent tous types de déchets sur la voie publique, notamment des mouchoirs en papier, des mégots et paquets de cigarettes vides, des canettes, des emballages de gâteaux et bonbons. Les axes les plus concernés sont l'avenue du Pic du Midi et le Cassourat. Effectivement, ce sont les rues les plus usitées en termes de trafic routier et on ressent une baisse de ces nuisances avec les vacances scolaires. Le raccourci est vite fait, mais sans doute exact. Ainsi, automobilistes, gardez vos déchets dans vos voitures.
- Concernant les chiens, nous rappelons tout d'abord que ceux-ci doivent être tenus en laisse dans les rues du village, lors de leurs promenades...même les chiens gentils. D'autre part, concernant les déjections des chiens sur la voie publique, nous vous demandons de les ramasser, que ce soit sur la chaussée ou dans l'herbe. Il n'est jamais agréable pour les agents qui passent le rotofil d'être éclaboussés par les excréments oubliés.
- Nous vous demandons également d'entretenir les haies entre voisins de façon à ne pas susciter de conflits ou de tensions. Médiateur Didier Pargade : 06 69 14 24 94. D'autre part, lors du taillage des haies, nous vous demandons de bien vouloir ramasser les déchets verts sur la voie publique.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.



### Compte Financier Unique 2024

Fonctionnement 2024					
<b>Recettes</b>	Prévues	1 082 032,98 €	<b>Dépenses</b>	Prévues	1 082 032,98 €
	Réalisées 2024	1 091 194,43 €		Réalisées	673 061,67 €
	Résultat 2024	418 132,76€			
	Report	290 585,32€			
	Résultat cumulé	708 718,08 €			
Investissement 2024					
<b>Recettes</b>	Prévues	2 852 074,00 €	<b>Dépenses</b>	Prévues	2 852 074,00€
	Réalisées	511 398,86 €		Réalisées	463 084,36 €
	Reste à réaliser	321 820,32 €		Reste à réaliser	0,00 €
	Résultat	48 314,50 €			
	Résultat global	757 032,58 €			

- La Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratifs et de gestion. Le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.
- L'épargne brute dégagée par la Commune pour l'année 2024 est de 149 000€, soit au-dessus de 100 000€ pour le quatrième exercice consécutif.

De plus, nous avons soldé cette année la fin des travaux de la réfection des logements du Martinet et également ceux de la destruction du vieux pont de l'Ouzom. Ainsi, les reliquats des subventions perçues qui restaient dans nos comptes ont été soldés.

Le niveau de fonds propres de la commune reste satisfaisant à 708 718,08 €

### Focus sur l'endettement de la commune

L'endettement de la commune, bien que restant élevé, est en baisse constante. En 2024, il n'a été réalisé aucun emprunt supplémentaire.

L'endettement fin 2024 de la commune est de 954k€, constitué en grande partie par le prêt de l'école et le prêt de rénovation de la maison du Martinet. A noter cependant, que l'annuité relative au Moulin du Martinet de 15 461,48 € est couverte par l'encaissement des loyers.

L'importance de maîtriser les dépenses de fonctionnement de la commune et de créer des recettes conséquentes de fonctionnement sont primordiales pour dégager une forte épargne brute, essentielle pour

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.



maitriser notre capacité de désendettement. Celle-ci est au plus bas depuis 10 ans, à 6,4 années malgré des investissements importants.

Le ratio de désendettement (Encours de dette / Epargne brute = excédent dégagé sur une année) : ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Année	Epargne brute (en milliers d'euros)	Endettement (en milliers d'euros)	Capacité de désendettement (en années)
2024	149 ke	954 ke	6,4
2023	129 ke	976 ke	7,5
2022	133 ke	1 040 ke	7,8
2021	111 ke	1 113 ke	10,0
2020	49 ke	905 ke	18,4
2019	100 ke	911 ke	9,1
2018	77 ke	987 ke	12,8
2017	29 ke	1 066 ke	36,7
2016	9 ke	1 142 ke	126,8

### Évolutions des postes de recettes et de charges de fonctionnement

Dépenses	2021	2022	2023	2024	Previ 2025
Charges à caractère général	175 984 €	164 329 €	191 793 €	227 849 €	254 530 €
Charges de personnel	217 524 €	232 586 €	248 489 €	278 115 €	281 500 €
Autres charges de gestion courante	105 182 €	117 215 €	105 048 €	112 834 €	114 137 €
Charges financières	12 597 €	13 131 €	15 366 €	15 218 €	15 900 €
Recettes	2020	2021	2022	2023	2023
Impôts et taxes	401 007 €	435 923 €	468 492 €	506 636 €	515 532 €
Dotations subventions participations	123 512 €	118 499 €	133 412 €	134 683 €	134 962 €
Produits des services domaines ventes	43 415 €	57 881 €	47 723 €	53 920 €	48 110 €
Atténuations de charges	37 919 €	34 318 €	15 543 €	48 244 €	15 000 €

Une augmentation de 36 000 € des charges à caractère général, due notamment aux travaux de l'école (+ 20 000 € bâtiment publics) mais remboursé par assurances. 6000 € également en plus sur les travaux de voirie (réfection grilles pluviales)

Les charges de personnel sont à + 30 000 €, mais cela est à relativiser par les + 33 000 € d'atténuations de charges (les arrêts maladie n'ont pas été remplacés. De plus, nous devons rémunérer sous forme de salaires les agents territoriaux chargés de l'élaboration du PLU, et nous avons dû avoir également recours à deux agents recenseurs en 2024. Les autres charges sont maitrisées.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Côté recettes : augmentation des recettes fiscales de 38 000 € conséquence de l'augmentation des bases fiscales décidées par l'Etat et des nouvelles constructions, les taux des taxes foncières n'ayant pas été réévalués.

Les autres recettes sont stables.

A noter dans les recettes des produits et services, une augmentation des recettes de locations des immeubles et des salles dégagant désormais environ 30k€ par an pour le budget de la commune.

### Budget d'investissement hors opérations

Dépenses	2022	2023	2024
Annuités emprunts	50 469 €	42 059 €	42 566 €
Autres groupements	9 067 €	22 358 €	22 623 €
Déficit reporté			

  

Recettes	2022	2023	2024
Excédent reporté	101 338 €	291 608 €	7 479 €
FCTVA	4 007 €	8 305 €	36 594 €
Taxe d'aménagement	43 816 €	33 890 €	13 923 €
Excédents fct capitalisés	20 000 €	100 000,00 €	162 575 €

Les investissements hors opérations tant en dépenses qu'en recettes sont récurrents et indépendants des opérations d'investissements réalisées.

La majeure partie des dépenses hors opérations est constituée des annuités d'emprunts en capital. Cela concerne les prêts de la commune relatifs aux investissements et les prêts Territoire d'Energie pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

Nous remboursons actuellement 65 189 € en capital par an sur les emprunts en cours. Les rentrées principales en investissement sont le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Nous avons bénéficié en 2024 d'un bon retour de FCTVA sur les investissements réalisés les années précédentes notamment au niveau du pont. Ainsi, nous avons récupéré 36 594€ en 2024. D'autre part, nous avons affecté au budget d'investissement un excédent de fonctionnement de 162 575€ afin de financer les investissements 2024 sans avoir recours à l'emprunt.

### Opérations d'investissement 2024

Ces opérations de financement 2024, concernent des projets débutés les années précédentes comme la maison du Martinet. Ainsi, sur cette opération, les subventions et l'emprunt avaient été réalisés sur les exercices précédents. A noter que pour les travaux de voiries, notamment le Cassourat, nous avons pu obtenir la dernière subvention accordée par le Département de 14 012,31€.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Pour le pont de secours et la déconstruction du pont, la commune n'a pas apporté de fonds propres dans ces opérations, mais a bénéficié des aides de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département 64. Nous les en remercions.

En 2024, des gros projets d'investissements étaient programmés, tels que la réhabilitation de la salle des fêtes, ou la reconstruction du pont. Cependant, ces opérations nécessitent de lourdes études techniques préalables et sont dépendantes des organismes partenaires tels que l'Etat, la Région ou le Département 64 pour le financement et le montage financier. A ce jour, le Département 64 est dans une situation qui ne lui permet plus de nous aider.

Ces projets ne sont bien sûr pas abandonnés (voir introduction pour le pont), ils seront retravaillés et reprogrammés pour l'exercice 2025 et les suivants.

Opérations investissements 2024	Dépenses
Acquisition terrain Barraque à côté de la salle des fêtes	16 000,00 €
Acquisition maison Cassoudesalle	85 000,00 €
Travaux Moulin du Martinet	99 541,00 €
Voirie communale (Cassourat, parking Martinet, dos d'âne, divers...)	78 544,00 €
Pont de secours	41 044,00 €
Déconstruction Pont	50 669,00 €
Reconstruction Pont (Etudes)	18 450,00 €

L'entretien courant du village et les autres opérations d'embellissement ou de mise en place de mobilier urbain passent généralement en opérations de fonctionnement.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.**

Ne pas jeter sur la voie publique.



## Projets d'investissement 2025

Le budget d'investissement s'équilibre à 2 513 157,80 €. Ce montant est important, du fait d'opérations prévues en 2025 très importantes, mais qui s'étaleront certainement sur plusieurs exercices. Cependant, afin de monter les plans de financement et les demandes de subventions, nous sommes obligés de considérer ces projets dans leur globalité. Ainsi, le projet de reconstruction du pont s'établit à 1 214 727€ et le projet de la salle des fêtes à 642 100€.

Si pour le programme du pont les subventions accordées sont très conséquentes, sur le projet de la salle des fêtes le désengagement du Département 64 nous obligera à avoir recours à nos fonds propres et à l'emprunt.

Nous souhaitons maîtriser les charges de personnel, mais nous souhaitons que nos agents travaillent dans de bonnes conditions. C'est pourquoi nous avons prévu en 2025 un budget conséquent d'achats de matériels (tracteur, épareuse, broyeur) et le réaménagement de l'accueil et du mobilier de la mairie.

Nous lancerons également cette année le projet de réhabilitation de deux appartements (un T2 et un T3) dans la maison Cassoudesalle acquise l'an dernier. Comme pour la maison du Martinet, les subventions obtenues permettront de limiter l'emprunt et l'annuité d'emprunt sera couverte par les loyers.

D'autre part, dans le cadre de la révision du PLU, nous avons décidé de passer la grande prairie du centre du village en zone naturelle, car nous ne souhaitons pas la construction d'une trentaine de maison dans cet espace.

D'autres terrains, privés ou publics seront constructibles et la commune a prévu l'acquisition négociée de certains de ces terrains pour concrétiser ses projets, notamment la création de voies supplémentaires et de cheminements doux, adaptés aux vélos et aux piétons.

D'autre part, des acquisitions sont prévus pour le compte de la commune par le biais de l'EPFL (Etablissement Public de Foncier Local). Cet organisme réalise un portage financier pour la commune sur 6 ou 8 ans et cela permet de ne pas piocher dans un premier temps au fonds propres de la commune ou à l'emprunt. Les deux projets en cours prévus sont l'acquisition de la Maison Bédora contiguë à la place Saint Vincent, à l'école et à la Mairie et le local dit « Pescheux » destiné aux futurs services techniques.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
001 Déficit d'investissement	0 €	001 Excédent reporté recettes	48 314,50 €
RAR	€		
1641 Emprunt	71 100 €	021 Virement de la section de fonctionnement	379 761,85 €
212 Acquisition matériel	63 000 €		
275 Défense contre l'incendie	10 000 €	1068 Affectation complémentaire	150 000 €
278 Programme voirie communale	36 000 €	RAR	321 820,32 €
286 Enfouissement réseaux	0 €	Subvention Etat	550 879,39 €
		Subvention département	70 000 €
		CCPN	30 000 €
		Autres	60 000 €
285 Moulin du Martinet	0 €	10 222 FCTVA	91 017,65 €
289 Embellissement village	5 000 €	10 226 Taxe d'aménagement	10 000 €
297 Pont de secours	0 €	040 Opérations d'ordre	18 675 €

INVESTISSEMENT suite			
Dépenses		Recettes	
299 Cheminement avenue du Pic du Midi	50 000 €	Emprunts	635 000 €
301 Salle des fêtes	642 100,00 €	Cessions	51 068,29€
306 Achat maison Cassoudesalle	0 €		
307 Révisions PLU	10 000 €		
308 Reconstruction Pont	1 214 727 €		
309 Acquisition local technique	0 €		
310 Acquisitions terrains	55 000 €		
311 Accueil Mairie	40 000 €		
312 Maison pour Tous	0 €		
313 Panneaux photovoltaïques	0 €		
314 Maison Cassoudesalle	269 610 €		
Opérations patrimoniales	46 620,80 €	Opérations patrimoniales	46 620,80 €
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>2 513 157,80 €</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>2 513 157,80 €</b>



## Le budget prévisionnel de fonctionnement 2025

La situation de la commune est redevenue saine, cependant le montant des investissements et l'importance des projets futurs nous incitent à être prudents en matière de dépenses de fonctionnement.

Désormais l'épargne brute dégagée chaque année doit être systématiquement supérieure à 100 000 €.

Recettes		Dépenses	
Atténuations de charges	15 000 €	Charges générales	254 530 €
Produits des services	48 110 €	Charges de personnel	281 500 €
Impôts et taxes	515 532 €	Atténuations produits	0 €
Dotations	134 962 €	Autres charges gestion courante	114 137 €
Autres produits de gestion courante	83 217,09 €	Charges financières	15 900 €
Divers /reports	268 282,76 €	Divers/Vir sect invest	399 036,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 065 103,85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 065 103,85 €</b>

Cela nous incite à promouvoir un budget de rigueur en maîtrisant l'ensemble des charges, notamment : les charges à caractère général (énergie) mais aussi les charges de personnel. Une nouvelle charge récurrente de fonctionnement (auparavant en investissement) apparaît en 2025, la location du pont de secours au CEREMA pour 30 000 € annuel. Mais, la décision de reconstruire le pont et la restitution du pont de secours nous exonèrera de cette charge les années futures.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 065 103,85 €, en légère baisse par rapport à 2024. Dans un contexte économique inflationniste, les charges générales augmentent, notamment les charges de personnel par la hausse du point d'indice (ces charges de personnel seront compensées partiellement par des versements d'atténuations de charges qui devraient être conséquents en 2024).

Nous avons dû faire de nouveau face en 2024 à un remboursement du « trop remboursé » par les services fiscaux aux contribuables de la taxe d'habitation, soit un montant de 15 365 €. En effet cette taxe était gelée en 2017 et les augmentations effectuées entre cette date et 2019, « exonérées » pour tous à, partir de 2023 ont dû être remboursées par la commune au Trésor Public. Pour 2025, l'Etat a augmenté les bases de 1.7% (+ 3,9 % en 2024).

Les taxes communales ayant augmenté de 50% entre 2015 et 2020, et de 11,3 % entre 2021 et 2024, nous avons décidé de geler et de ne pas augmenter les taxes communales pour 2025. De plus, les taxes générées par la Communauté des Communes du Pays de Nay, notamment la GEMAPI, augmentant régulièrement (mais nécessairement), nous ne voulons pas accentuer la pression fiscale, dans cette période difficile pour tous.

Les taux 2025 restant ainsi pour la commune : 31,60 % pour le foncier bâti, 54,38 % pour le foncier non bâti, 13,04% pour la taxe foncière sur les résidences secondaires. Le montant de l'excédent prévisionnel pour 2025 est de l'ordre de 130 000 €. Comme dit précédemment, se stabiliser à ce niveau est important dans le cadre des investissements futurs que nous aurons à réaliser et afin de maintenir un bon ratio de solvabilité

**Le Maire et le Conseil Municipal se tiennent bien sûr à votre disposition pour toutes questions relatives aux comptes 2024 ou au budget 2025.**

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)  
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.

